

## *Département de la Haute-Vienne*

### *❖ Commune de DOMPS*

#### **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize janvier deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du neuf janvier deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

**Membres excusés ayant donné pouvoir** :

**Membres absents** : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 9 janvier 2024

**Secrétaire de séance** : Sylvain BREUX

#### **Délibération 2024/006 en date du 16 janvier 2024**

#### **Augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif - modification du tableau des emplois et des effectifs**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3 ;

Vu la délibération n° 2023-033 en date du 2 juin créant l'emploi permanent de Gérante de l'Agence Postale Communale dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17,50 heures hebdomadaires à compter du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-041 du conseil municipal en date du 19 juillet 2023 portant augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste de 17,5/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 ;

Considérant le sous-effectif des agents en charge de la fonction administrative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Madame le Maire propose de porter la durée hebdomadaire du temps de travail du poste de 21/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

La suppression du poste à 21/35<sup>ème</sup> sera présentée lors du prochain conseil après avis du CST placé auprès du CDG87.

#### **A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à 28/35<sup>ème</sup>,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240117-D2024-006-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2024  
Date de réception préfecture : 17/01/2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
Adjoint administratif	C		(21/35) 1	1
Adjoint Technique	C	1		1
Adjoint Technique/CDI	C		(2,5/35) 1	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C		(17,5/35) 1	1
Adjoint administratif	C		(28/35) 1	1

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme.  
 En Mairie le 17 janvier 2024.  
 Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
 087-218705804-20240117-D2024-006-DE  
 Date de télétransmission : 17/01/2024  
 Date de réception préfecture : 17/01/2024